



---

TEXTES ADOPTÉS

---

**P9\_TA(2021)0431**

**Les relations politiques et la coopération entre l'UE et Taïwan**

**Recommandation du Parlement européen du 21 octobre 2021 à l'intention du vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité relative aux relations politiques et à la coopération entre l'Union européenne et Taïwan (2021/2041(INI))**

*Le Parlement européen,*

- vu les rapports annuels du Parlement européen sur la PESC et leurs sections concernant les relations entre l'Union européenne et Taïwan,
- vu le mécanisme de dialogue UE-Taïwan sur la politique industrielle, créé en 2015,
- vu sa résolution du 9 octobre 2013 sur les relations commerciales entre l'Union européenne et Taïwan<sup>1</sup>,
- vu la participation de Taïwan au réseau Entreprise Europe, à la plateforme coopérative «European Cluster Cooperation Platform» et au dialogue sur l'économie numérique,
- vu le communiqué du 5 mai 2021 des ministres des affaires étrangères et du développement du G7, en particulier la section consacrée au soutien à la participation significative de Taïwan aux forums de l'Organisation mondiale de la santé et à l'Assemblée mondiale de la santé,
- vu les accords de coopération visant à lutter contre la fraude commerciale et la mise en œuvre par Taïwan, à partir de 2017, de normes internationales de bonne gouvernance fiscale,
- vu la coopération et la participation fructueuses de Taïwan aux programmes-cadres de l'Union européenne,
- vu les consultations UE-Taïwan dans le domaine du travail, mises en place en 2018,
- vu l'exemption de visa accordée depuis 2011 aux titulaires de passeports taïwanais voyageant dans l'Union,

---

<sup>1</sup> JO C 181 du 19.5.2016, p. 52.

- vu la politique d’une Chine unique suivie par l’Union,
  - vu la déclaration conjointe des dirigeants des États-Unis et du Japon du 16 avril 2021,
  - vu la déclaration conjointe des dirigeants des États-Unis et de la République de Corée du 21 mai 2021,
  - vu la communication conjointe de la Commission du 10 juin 2020 intitulée «Lutter contre la désinformation concernant la COVID-19 – Démêler le vrai du faux» (JOIN(2020)0008),
  - vu les conclusions du Conseil du 16 avril 2021 sur une stratégie de l’Union pour la coopération dans la région indo-pacifique,
  - vu la communication conjointe de la Commission et du haut représentant de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 16 septembre 2021 sur la stratégie de l’UE pour la coopération dans la région indo-pacifique (JOIN(2021)0024),
  - vu l’article 118 de son règlement intérieur,
  - vu le rapport de la commission des affaires étrangères (A9-0265/2021),
- A. considérant que l’Union européenne et Taïwan sont des partenaires partageant les mêmes valeurs de liberté, de démocratie, de droits de l’homme et d’état de droit;
- B. considérant que l’hostilité militaire persistante de la Chine, les activités de «zone grise» ainsi que d’autres formes de provocation, telles que les actes d’espionnage, les cyberattaques et le débauchage de compétences à l’encontre de Taïwan constituent une grave menace pour le statu quo entre Taïwan et la Chine, ainsi que pour la paix et la stabilité de la région indo-pacifique, et pourraient conduire à une escalade dangereuse des tensions; que le ministre de la défense de Taïwan, Chiu Kuo-cheng, a déclaré que, compte tenu de cette montée en puissance continue et considérable, la Chine pourrait être en mesure de lancer une invasion «à grande échelle» de Taïwan d’ici à 2025; que les relations entre la Chine et Taïwan n’ont plus été aussi tendues depuis 40 ans, la Chine ayant envoyé 150 avions de guerre, dont des avions de combat et des bombardiers nucléaires, dans la zone d’identification de défense aérienne taïwanaise depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021; que cette région revêt une grande importance pour l’Union, car de nombreux partenaires proches s’y trouvent et l’un de ses États membres, la France, y possède des territoires d’outre-mer;
- C. considérant qu’en 2016, l’Union s’est engagée à utiliser tous les canaux disponibles pour encourager les initiatives visant à promouvoir le dialogue, la coopération et l’instauration d’un climat de confiance entre les deux rives du détroit de Taïwan; que cette aspiration ne s’est pas concrétisée jusqu’à présent;
- D. considérant que le 9 octobre 2021, le président chinois Xi Jinping s’est engagé à poursuivre la «réunification» avec Taïwan par des moyens prétendument pacifiques, tout en prévenant que le principal obstacle à celle-ci était les forces de l’«indépendance de Taïwan»; que les déclarations et actions belligérantes de la Chine soulèvent de sérieux doutes quant à cette démarche pacifique; que, selon une enquête publiée par le Centre d’études électorales de l’université nationale Chengchi à Taipei en juillet 2021, seul 1,5 % de la population taïwanaise est favorable à une unification dès que possible

avec la Chine continentale, tandis qu'une écrasante majorité soutient le statu quo, du moins à court terme;

- E. considérant que les efforts déployés par Taïwan pour contenir la propagation du coronavirus se sont révélés parmi les plus efficaces au monde; que les efforts accomplis par Taïwan pour contribuer activement, à plusieurs niveaux, au bien commun de la communauté internationale au cours de la pandémie, notamment au moyen de nombreuses études internationales, sont un exemple tangible du comportement de Taïwan en tant que partenaire et démontrent qu'elle doit être traitée comme tel; que cela montre que Taïwan a la capacité d'apporter des contributions tout aussi précieuses à la communauté internationale pour relever les nombreux autres défis de notre époque; que la récente flambée des cas de COVID, le manque de vaccins et l'ingérence chinoise dans les efforts déployés par Taïwan pour en acquérir directement suscitent de vives inquiétudes;
- F. considérant que l'Union reste la principale source d'investissements directs étrangers (IDE) à Taïwan, avec une valeur cumulée de 48 milliards d'euros jusqu'en 2019, soit 31 % des IDE entrants de Taïwan; que les IDE taiwanais dans l'Union comportent un potentiel de hausse considérable; que Taïwan domine les marchés de la fabrication de semi-conducteurs, ses producteurs fabriquant environ 50 % des semi-conducteurs dans le monde;
- G. considérant que la situation géographique de Taïwan, son rôle essentiel dans les chaînes d'approvisionnement mondiales de haute technologie et son mode de vie démocratique font qu'elle revêt une importance stratégique pour les démocraties européennes;
- H. considérant que le montant total des échanges bilatéraux entre l'Union et Taïwan a atteint 51 milliards d'euros en 2019, Taïwan étant le 5<sup>e</sup> partenaire commercial de l'Union en Asie et son 15<sup>e</sup> partenaire commercial au monde;
- 1. recommande au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et à la Commission:
  - a) de travailler en étroite collaboration avec les États membres afin d'intensifier les relations politiques entre l'Union et Taïwan et de viser un partenariat global et renforcé dans le respect de la politique d'une Chine unique suivie par l'Union; de considérer Taïwan comme un partenaire clé et un allié démocratique dans la région indo-pacifique en tant que démocratie bien établie et économie technologiquement avancée, qui pourrait contribuer au maintien d'un ordre fondé sur des règles, dans le contexte d'une rivalité croissante entre grandes puissances;
  - b) de lancer de toute urgence une analyse d'impact, une consultation publique et une étude exploratoire sur un accord bilatéral d'investissement avec les autorités taiwanaises en vue de préparer les négociations visant à approfondir les liens économiques bilatéraux, étant donné qu'un tel accord bilatéral d'investissement conduirait à un assouplissement des exigences en matière de «contenus propres» de la part des investisseurs et producteurs européens à Taïwan; de rappeler, dans le contexte de la dynamique régionale, l'importance des relations économiques et commerciales entre l'Union et Taïwan, y compris sur des questions liées au multilatéralisme et à l'OMC, à la technologie et à la santé publique, ainsi que de la coopération essentielle en matière de produits indispensables, tels que les

semi-conducteurs; d'encourager Taïwan à accroître ses investissements dans l'Union et de souligner que Taïwan est membre à part entière de l'OMC;

- c) de faire part de leur vive préoccupation au sujet de l'hostilité militaire persistante de la Chine à l'encontre de Taïwan et de la pression qu'elle exerce sur l'île, notamment en raison des investissements considérables de la Chine dans les capacités militaires, des exercices d'assaut qu'elle conduit et de ses violations fréquentes de la zone d'identification de défense aérienne taïwanaise; de demander à la Chine de mettre immédiatement fin à ses intrusions dans la zone d'identification de défense aérienne de Taïwan, étant donné notamment que quelque 150 intrusions aériennes ont été enregistrées entre le 1<sup>er</sup> et le 4 octobre 2021, dont des intrusions d'avions de chasse; de dénoncer en outre la rhétorique incendiaire de la Chine, qui fait part de son intention, en apparence contradictoire, d'incorporer Taïwan dans le régime autoritaire du Parti communiste chinois tout en œuvrant à un développement pacifique des relations avec Taïwan, et d'insister sur le fait que toute modification des relations entre les deux rives du détroit de Taïwan ne doit pas être menée unilatéralement ni aller à l'encontre de la volonté des citoyens taïwanais; de prier instamment l'Union et les États membres de jouer un rôle proactif en travaillant avec des partenaires internationaux partageant les mêmes valeurs pour préserver la paix et la stabilité dans le détroit de Taïwan et pour nouer des partenariats avec le gouvernement démocratique de Taïwan;
- d) de faire part de vives préoccupations au sujet de la situation dans les mers de Chine orientale et méridionale et de s'opposer fermement à toute tentative unilatérale de modifier le statu quo et d'exacerber les tensions; de rappeler qu'il importe de respecter le droit international, en particulier la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) et ses dispositions relatives à l'obligation de régler les différends par des moyens pacifiques ainsi qu'au maintien de la liberté de navigation et de survol;
- e) de faire part de sa vive inquiétude quant à la capacité de la Chine d'organiser une invasion à grande échelle de Taïwan d'ici à 2025; de condamner fermement la violation sans précédent par la Chine de la zone d'identification de défense aérienne de Taïwan depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, 150 avions de guerre, dont des avions de combat et des bombardiers nucléaires, ayant pénétré la zone; d'affirmer que les récentes provocations militaires de la Chine font douter des intentions à long terme de la Chine de rechercher une solution pacifique;
- f) de rappeler que le maintien de la paix et de la stabilité dans la région indo-pacifique est un intérêt fondamental pour l'Union et ses États membres; de souligner qu'un conflit militaire dans le détroit de Taïwan entraînerait non seulement d'importantes perturbations économiques touchant les intérêts européens, mais porterait également gravement atteinte à l'ordre fondé sur des règles dans la région, ainsi qu'à la gouvernance démocratique – les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit étant au cœur de celle-ci;
- g) de garder à l'esprit que l'Union accorde une grande importance à la sécurité dans le détroit de Taïwan et qu'il existe un lien direct entre la prospérité européenne et la sécurité en Asie et que, dès lors, les conséquences d'un conflit pour l'Europe dépasseraient largement le cadre économique; de déclarer que les agissements de

la Chine à l'encontre de Taïwan et en mer de Chine méridionale auront des conséquences sur les relations entre l'Union et la Chine;

- h) de se déclarer préoccupés par la législation chinoise relative à Taïwan et de souligner que l'imposition de la loi sur la sécurité nationale à Hong Kong a ôté toute valeur à la disposition de la loi antisécession de 2005 selon laquelle Taïwan se verrait accorder un degré élevé d'autonomie en cas d'unification;
- i) de souligner l'importance, compte tenu en particulier de la poursuite des provocations et du renforcement militaire de la Chine, de continuer à progresser à tous les niveaux du partenariat et de la coopération entre l'Union et Taïwan; de mettre tout particulièrement en avant le rôle moteur que le Parlement européen peut jouer lorsqu'il s'agit de déterminer les domaines dans lesquels la coopération doit s'intensifier, ainsi que de recenser et de dénoncer clairement les provocations chinoises et de faire preuve de solidarité à l'égard de Taïwan;
- j) de plaider vigoureusement en faveur d'une participation substantielle de Taïwan, en tant qu'observateur, aux réunions, mécanismes et activités d'instances internationales, dont l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC); d'inviter instamment les États membres et les institutions de l'Union à soutenir les initiatives internationales réclamant la participation de Taïwan aux organisations internationales; de se féliciter de nouveau de la coopération proactive de Taïwan avec la communauté internationale dans le contexte des efforts menés pour mieux comprendre la pandémie de COVID-19 et pour trouver les meilleurs moyens d'y répondre, et de souligner que cette affaire prouve que les contributions de Taïwan à l'OMS apporteraient une valeur ajoutée pour la santé et le bien-être des citoyens de tous ses membres;
- k) d'encourager l'intensification des échanges, des réunions et de la coopération économiques, scientifiques, culturels, politiques et interpersonnels entre l'Union et Taïwan, ainsi que des échanges auxquels prendraient part des représentants des États membres, y compris aux plus hauts niveaux, afin de refléter pleinement la coopération dynamique, multiforme et étroite entre l'Union et Taïwan en tant que partenaires partageant les mêmes valeurs; de condamner les menaces de représailles et les pressions exercées à l'encontre de Miloš Vystrčil, président du Sénat tchèque, par la République populaire de Chine en raison de sa visite à Taïwan en août 2020, et de souligner que la République tchèque et tout autre pays souverain ont le droit de développer une coopération économique et culturelle avec Taïwan;
- l) de continuer à soutenir l'intégration de Taïwan dans la stratégie indo-pacifique de l'Union; de prendre acte avec satisfaction de la récente publication par la Commission et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité de la stratégie de l'Union pour la coopération dans la région indo-pacifique, selon laquelle le renforcement militaire marqué de la Chine avive les tensions dans les points névralgiques de la région, tels que la mer de Chine méridionale et la mer de Chine orientale, ainsi que dans le détroit de Taïwan, et il est essentiel que l'Union renforce la coopération avec les partenaires régionaux

afin d'assurer la paix, la stabilité et la prospérité de part et d'autre du détroit; d'exhorter l'Union à continuer à travailler en étroite collaboration avec d'autres partenaires partageant les mêmes valeurs dans le cadre de sa stratégie pour la coopération indo-pacifique afin de faire face à la position ferme de la Chine dans la région et de renforcer l'ordre fondé sur des règles, compte tenu des intérêts économiques de l'Union dans la région;

- m) de continuer à prendre des initiatives visant à renforcer les relations économiques bilatérales et les contacts interpersonnels, notamment parmi les jeunes, y compris dans le monde universitaire, les sports, la culture et l'éducation, ainsi que les partenariats entre villes et entre régions; de saluer les jumelages existants entre villes européennes et taïwanaises et d'encourager la diplomatie des villes en tant qu'outil pour aider Taïwan à participer à des initiatives internationales qui lui permettraient de contrecarrer les tentatives de la Chine d'accentuer son isolement diplomatique;
- n) d'encourager la coopération entre l'Europe et Taïwan dans le secteur des médias, afin de diversifier le paysage médiatique en langue chinoise dans l'Union et d'offrir une voie autre que les médias contrôlés par la République populaire de Chine;
- o) d'encourager l'Union et les États membres à contribuer à sensibiliser l'Europe à la situation dans le détroit de Taïwan, ainsi qu'à la complexité des relations entre Taïwan et la Chine par la mise en place et le financement de programmes spécifiques et de recherches ciblant la société dans son ensemble; de souligner l'importance d'investir dans un débat sans exclusive dans tous les États membres de l'Union, en expliquant aux citoyens européens les risques d'une dérive autoritaire dans la région indo-pacifique à travers la posture ferme de la Chine et les efforts qu'elle déploie pour saper la démocratie, en particulier à Taïwan, ainsi que les conséquences que le fait de laisser ces menaces sans réponse aurait pour les démocraties du monde entier;
- p) d'encourager le dialogue et la coopération avec Taïwan dans l'ensemble des secteurs industriels et des chaînes d'approvisionnement, en particulier les industries émergentes et les secteurs d'importance stratégique tels que les véhicules électroniques, la robotique et la fabrication intelligente, ainsi que les technologies des semi-conducteurs;
- q) de soutenir le renforcement d'initiatives permettant à l'Union de nouer des partenariats avec Taïwan dans les domaines des TIC, de la biotechnologie, de la santé et de la sécurité, et d'œuvrer à une coopération et à des initiatives concrètes entre la stratégie de connectivité de l'Union et la nouvelle politique taïwanaise axée sur le sud; de soutenir résolument un renforcement du partenariat dans le domaine des semi-conducteurs entre les deux parties;
- r) de mettre en avant le rôle central joué par Taïwan dans des secteurs stratégiques tels que la cinquième génération d'infrastructures de communication (5G), étant donné que Taïwan abrite la plus grande fonderie au monde et est le premier producteur mondial de semi-conducteurs; de souligner qu'à l'avenir, les puces électroniques contribueront de manière décisive à façonner l'ordre mondial et que l'entité qui contrôlera la conception et la fabrication des puces électroniques

fixera le cap que prendra le XXI<sup>e</sup> siècle; de rappeler que la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales causée par la pandémie a placé Taïwan au cœur de la dynamique technologique tout en faisant prendre conscience à l'Union européenne de ses propres vulnérabilités et en mettant en exergue le besoin impérieux de réfléchir à la façon de réduire ses dépendances vis-à-vis d'acteurs extérieurs; de demander dès lors instamment une coopération accrue avec Taïwan afin de soutenir les objectifs de l'Union en ce qui concerne sa transition écologique et numérique, ainsi que les efforts de l'Union en faveur de la diversification des chaînes de valeur et d'approvisionnement, la pandémie ayant accentué les besoins dans ces deux domaines, en soulignant la nécessité d'accroître les investissements et le soutien politique, en particulier dans les chaînes de valeur d'importance stratégique, telles que la microélectronique, la conduite autonome et l'intelligence artificielle, domaines dans lesquels Taïwan joue un rôle central;

- s) de saluer l'organisation du tout premier Forum européen d'investissement à Taïwan en septembre 2020 et d'encourager davantage d'investissements bilatéraux dans les deux sens; de demander instamment l'augmentation de ces investissements, en particulier dans les secteurs industriels où Taïwan joue un rôle de pointe, notamment les technologies d'importance critique telles que les semi-conducteurs, ce qui soutiendrait les efforts déployés par l'Union pour renforcer ses propres capacités dans le domaine de la microélectronique; de souligner que, dans la continuité du dialogue UE-Taïwan de 2020 sur l'économie numérique, l'Union et Taïwan devraient s'appuyer sur leurs discussions dans les domaines de la coopération en matière de recherche et de technologie, de la chaîne de blocs, de l'intelligence artificielle, de la certification de cybersécurité, de l'économie des données et de la connectivité numérique afin de recenser de nouvelles synergies, d'étendre les échanges stratégiques sur le développement de l'économie numérique et d'établir des partenariats de plus grande ampleur;
- t) de saluer les engagements pris volontairement par Taïwan pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et participer ainsi à la réalisation des objectifs de l'accord de Paris sur le climat;
- u) d'encourager l'Union et les États membres à approfondir leur coopération avec Taïwan pour lutter contre la désinformation émanant de pays tiers malveillants, y compris en partageant les bonnes pratiques et en adoptant des stratégies communes visant à favoriser la liberté des médias et le journalisme, à renforcer la coopération sur la cybersécurité et les cybermenaces, à sensibiliser davantage les citoyens et à améliorer la culture numérique globale de la population afin d'accroître la résilience de nos systèmes démocratiques; de soutenir une intensification de la coopération entre les groupes de réflexion européens et taïwanais compétents dans ce domaine;
- v) d'envisager de tirer des enseignements de l'expérience de Taïwan en matière de lutte contre la désinformation provenant du continent, laquelle met à mal l'indépendance des médias taïwanais en utilisant les plateformes de médias sociaux, en infiltrant la télévision et la presse écrite taïwanaises pour influencer l'opinion publique, et en cherchant à saper les élections à Taïwan; de saluer que Taïwan considère l'éducation aux médias comme un outil utile et essentiel pour apprendre aux citoyens à détecter la désinformation et a donc intégré l'éducation

aux médias dans les programmes scolaires;

- w) de souligner que les bienfaits des efforts déployés par Taïwan pour lutter contre la désinformation et les fausses informations s'étendent au-delà de Taïwan, influençant non seulement la société de l'île, mais aussi la communauté sinophone de Hong Kong et d'autres pays d'Asie du Sud-Est;
- x) de condamner les tentatives de la Chine de discréditer la gestion de la pandémie par le gouvernement taïwanais; de saluer l'efficacité de la stratégie de Taïwan, procédant du terrain et menée par ses citoyens, qui consiste à vérifier les nouvelles et les informations à l'aide de technologies telles que l'intelligence artificielle afin d'intensifier les efforts et de permettre aux vérificateurs de faits de recenser les allégations les plus préjudiciables circulant sur les réseaux sociaux et de mettre ainsi un terme à leur diffusion;
- y) de rappeler que la menace que les opérations de désinformation chinoises font peser sur Taïwan fait partie d'un problème plus vaste auquel sont confrontées les démocraties du monde entier, à une époque où les technologies de communication sont au cœur de la concurrence géopolitique pour s'arroger un rôle prépondérant au niveau mondial; de rappeler que la Chine, au même titre que d'autres pays non démocratiques, reste aussi une menace importante pour les démocraties en Europe en raison du recours à des campagnes de désinformation, menace qui s'est considérablement accrue avec la pandémie, comme l'a relevé le SEAE dans son rapport de juin 2020; de souligner qu'une coopération dans la lutte contre la désinformation est donc dans l'intérêt tant de l'Union que de Taïwan;
- z) de continuer à promouvoir la collaboration existante entre l'Union et Taïwan en matière de recherche et d'innovation au titre du programme-cadre Horizon Europe (2021-2027); de demander instamment que davantage de chercheurs taïwanais participent à Horizon Europe à l'avenir;
- aa) d'encourager davantage le tourisme et les échanges de jeunes avec Taïwan au moyen d'initiatives telles que les programmes «vacances travail» et Erasmus ainsi que les bourses Taïwan-Europe en matière de connectivité, et d'explorer les possibilités de coopération dans l'enseignement supérieur et dans d'autres domaines, dans le but de renforcer l'expertise européenne en ce qui concerne la Chine et Taïwan et de contribuer à une meilleure compréhension de l'Europe à Taïwan;
- ab) d'encourager l'Union et ses États membres à renforcer leur coopération avec Taïwan en ce qui concerne le cadre mondial de coopération et de formation (GCTF) – une plateforme de coopération régionale qui vise à fournir des programmes de renforcement des capacités et de formation à des pays tiers partout dans le monde;
- ac) de modifier le nom du Bureau européen de représentation économique et commerciale à Taïwan en «Bureau de l'Union européenne à Taïwan» afin de refléter le large éventail de nos liens;
- ad) de saluer le projet de création d'un bureau de représentation taïwanais en Lituanie; de condamner la réaction du gouvernement chinois d'imposer des sanctions



économiques à la Lituanie; d'exprimer leur soutien et leur solidarité avec la Lituanie à cet égard, de prendre des mesures appropriées et d'inviter le Conseil à faire de même;

- ae) de saluer Taïwan en tant que partenaire de premier plan dans la promotion des droits de l'homme et de la liberté de religion dans la région indo-pacifique; de mettre en avant que Taïwan a réussi à montrer l'exemple dans la région, avec son solide bilan en matière de respect des libertés fondamentales, tant économiques que sociales, ainsi que des droits politiques et culturels, y compris pour ce qui est de la défense des droits des personnes LGBTQI, qui a progressé, ainsi que dans le domaine des droits des communautés autochtones; de demander au représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme et à l'envoyé spécial de l'Union européenne pour la promotion de la liberté de religion ou de conviction de participer aux conventions internationales sur les droits de l'homme à Taïwan et de prendre des mesures concrètes pour collaborer avec Taïwan en vue de faire progresser les droits de l'homme, les droits sociaux, la liberté religieuse, l'économie numérique et la croissance durable des pays en développement dans la région indo-pacifique;
- af) de renforcer la coopération avec Taïwan en vue d'échanger les meilleures pratiques dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 et de lancer des initiatives visant à faciliter l'acquisition de vaccins, tout en continuant à intensifier la coopération de l'Union avec Taïwan en matière de contrôle sanitaire et de lutte contre les maladies transmissibles; de féliciter le gouvernement et la population taïwanais pour leur maîtrise relativement efficace de la pandémie sur le plan intérieur et pour la générosité dont ils ont fait preuve en étendant leur aide à d'autres pays; de rappeler que la réponse efficace de Taïwan s'est appuyée sur la transparence, l'ouverture et l'utilisation de la technologie en collaboration avec la société, soit une démarche fondée sur la confiance publique;
- ag) de saluer les actes de solidarité de Taïwan à l'égard de l'Union européenne, et notamment le don de plus de 7 millions de masques chirurgicaux à plusieurs États membres au cours des premiers mois, très difficiles, de la pandémie, ainsi que de cinq chaînes de fabrication de masques à la République tchèque; de demander que cette solidarité soit réciproque;
- ah) de continuer d'encourager le partage de renseignements entre les États membres et Taïwan ainsi que la lutte commune contre la criminalité transfrontière;
- ai) de mettre en avant que les États-Unis et le Japon ont souligné pour la première fois l'importance de la paix et de la stabilité dans le détroit de Taïwan dans une déclaration conjointe lors d'un sommet bilatéral récent, laquelle a été suivie d'une déclaration similaire du G7 au début du mois de mai; d'inviter instamment l'Union à collaborer avec d'autres partenaires partageant les mêmes valeurs, tels que l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, le Japon, la Corée du Sud et les États-Unis, et à envisager d'inviter Taïwan à participer avec ses partenaires aux plateformes et groupes de travail existants dans le domaine des secteurs d'importance stratégique;
- aj) d'encourager les États membres qui ne disposent pas d'un accord visant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale ou d'un accord d'échange

d'informations fiscales avec Taïwan à entamer dès que possible des négociations sur de tels accords;

2. charge son Président de transmettre la présente recommandation au Conseil, à la Commission et au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi qu'au gouvernement de Taïwan.